

## Coalition marocaine de la Culture et les Arts syndicat marocain des professions de la musique

### Manifeste pour la liberté

La Coalition marocaine de la Culture et les Arts et le syndicat marocain des professions de la musique ont été surpris par une lettre adressée aux artistes marocains et étrangers sous le titre "**Mouvement du 20Février: Lettre aux artistes participant au Festival Mawazine 2011**", suivie d'une campagne organisée et planifiée pour attaquer le festival Mawazine et d'autres festivals artistiques.... Après avoir vu le contenu de la lettre qui a été largement diffusée, nous tenons à exprimer ce qui suit:

1 – La lettre comporte de nombreuses allégations car elle parle au nom de « beaucoup de Marocains qui sont contre ce festival », dans le but de propager un sentiment faux d'hostilité du peuple contre les arts. Or, la majorité absolue des Marocains aiment passionnément les arts et les festivals artistiques.

2 – Rendre le festival responsable des difficultés des gens, de leurs besoins et de la de la précarité où vivent certaines régions de notre pays, tout en proclamant que les « énormes sommes d'argent dépensées dans ce festival» auraient pu apporter la solution, demeure une chose très grave qui repose sur des idées populistes auxquelles certains recourent systématiquement pour combattre toutes les formes de divertissement, de joie et de spectacle, créées par la musique et les arts.

3 - L'appel à interdire le festival sous prétexte de « gaspillage de l'argent public », qui est devenue un slogan derrière lequel se cachent les partisans de la pensée takfiriste et obscurantiste, n'a d'autres fondements que l'interdiction des arts et de la créativité. Au fond, ceux qui tiennent ce discours incitent à l'oppression, à la tyrannie, à la privation et à la domination. Ce slogan ne cherche ni plus ni moins que de priver des millions de jeunes marocains et leurs familles des festivals d'été qui sont des rendez-vous attendus chaque année pour se divertir et rompre avec le quotidien. Les défenseurs de ce slogan savent pourtant ou devraient savoir que le droit au divertissement est un droit universel, inscrits parmi les articles essentiels de la convention des droits de l'Homme.

4 - En plus qu'ils sont des espaces de liberté, de créativité et d'échange, les festivals artistiques organisés dans notre pays, et quelles que soient leurs tailles, offrent une possibilité de travail aux artistes, aux techniciens et aux professionnels de l'événementiel. Ces opportunités de travail ne s'offrent régulièrement et en permanence qu' avec les festivals d'été, organisés dans nos villes, nos villages, nos plages et nos parcs de distraction ... Donc l'appel à les interdire et les combattre constitue un appel implicite à priver un grand nombre de citoyennes et de citoyens de leurs ressources et leurs moyens légitimes de subsistance.

5 – Nous condamnons avec la plus grande vigueur la teneur de cette lettre exaspérante et la campagne féroce qu'elle a enclenché, en raison des sentiments de mépris et de haine qu'elle sème dans la société. Cette lettre cherche à rendre préjudiciable les relations des artistes avec leurs publics, ainsi que les relations du public avec les festivals.

6 - Les valeurs et les principes dont se réclame le mouvement des jeunes du 20 Février n'ont rien

à voir avec les termes et encore moins le contenu de cette lettre. Nous sommes tous pour la défense des libertés. C'est pour cette raison des centaines d'artistes, aussi bien parmi les jeunes que les pionniers, sont sortis dans des marches du 20 Février et du 20 Mars. Tout en partageant les convictions et les valeurs légitimes de défense des libertés que nous partageons avec le mouvement du 20 février, nous mettons en garde les jeunes contre les conséquences de dérapages dangereux, en raison de leur infiltrations par des voix qui veulent leur «voler» leurs victoires. De même que nous n'acceptons pas que le mouvement de 20 Février soit exploité et utilisé pour attaquer la créativité, l'art et la liberté, car s'il existe un espace public où les artistes manifestent librement tout au long de leur vie dans les différentes parties du globe, c'est bel est bien celui de la scène. Et toute personne qui s'attaque à cette scène d'où nous tenons notre substance nous poignarde et nous enterre vifs, plongeant ainsi dans une situation de précarité extrême des milliers de nos enfants et de nos familles.

7 - Nous dans la Coalition marocaine de la Culture et les Arts et le syndicat marocain des professions de la musique, nous aurions préféré que le mouvement du 20 Février nous soutienne dans les batailles que nous menons tous les jours dans nos organisations syndicales démocratiques, et dans nos revendications légitimes pour défendre la dignité des artistes marocains, et leurs droits matériels et moraux, et essentiellement combattre l'exclusion à laquelle sont exposés les artistes marocains dans des festivals organisés dans notre pays, et les maigres salaires qu'ils reçoivent dans la plupart de ces festivals en comparaison avec les artistes étrangers, ainsi que les dures conditions de travail qui ne respectent pas les lois du travail en vigueur, ni aucune mesure légale protégeant la dignité et la fierté des artistes.

Nous aurions également voulu que le mouvement du 20 Février nous soutienne dans les critiques que nous avons adressées publiquement à travers la presse marocaine, contre les modes de gestion de ces festivals et les rubriques où on dépense l'argent qui lui sont alloués, et également contre les méthodes de favoritisme dans les offres publiques et les tendances d'exclusion de la programmation générale, l'absence d'une stratégie culturelle de l'Etat, la complicité des communes locales dans la marginalisation du fait culturel, artistique et éducatif dans notre pays, et la censure dont nous faisons l'objet pour accéder aux espaces des médias publics, en plus d'autres critiques et revendications que ne nous cessons de proclamer ...

De ce fait, nous nous n'autorisons pas - et nous ne sommes jamais autorisés - de tenir des discours de censure ou appelant à l'interdiction d'un fait quel qu'il soit.

Nous dans la Coalition marocaine de la Culture et les Arts, avec toutes ses composantes, nous croyons fermement à l'universalité des droits de l'homme et à son applicabilité globale, et nous contribuons en tant qu'intellectuels et artistes Marocains dans la défense du droit de notre peuple à l'emploi, la santé, l'éducation et le logement. Mais notre devoir consiste aussi à défendre les droits de notre peuple à la culture, à l'art et au divertissement, quels qu'en soient les coûts.

***Fait à Casablanca le 30 avril***

**Coalition marocaine de la Culture et les Arts  
et le syndicat marocain des professions de la musique**